
De : Marilyn - JÉCi Agglo d'Alès [REDACTED]
Envoyé : jeudi 5 juin 2025 18:49
À : enquete plu1 <enquete.plu1@marguerittes.fr>
Objet : Contribution - Enquête publique

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le membres du collectif JÉCi - agglo d'Alès, nous nous **opposons** au projet de centrale photovoltaïque dans la garrigue de Marguerittes pour plusieurs raisons dont voici les principales :

Des impacts sur l'environnement préoccupants :

- La colline de Montrodier comporte des vestiges d'un pastoralisme ancien tels que des clapas et des capitelles susceptibles d'être affectés par le projet.
- L'installation de panneaux va induire une défiguration certaine du paysage pour les usagers du site ainsi qu'une fragmentation des écosystèmes.
- La garrigue représente un milieu naturel à la [richesse exceptionnelle mais menacé](#) par une urbanisation galopante et des conditions climatiques de plus en plus extrêmes. Sa protection est capitale afin de continuer à profiter des services écosystémiques qu'elle nous offre.
- La colline de Montrodier abrite des espèces protégées ainsi que des sites bénéficiant de différents statuts de protection : ZNIEFF I et II, ZICO, réserve de biosphère UNESCO, ZBC, zone N du PLU.
- Plusieurs études et revues systématiques internationales prouvent et alertent sur les impacts potentiels des panneaux photovoltaïques sur [la modification des habitats naturels](#), la [mortalité des espèces](#) et le déplacement des populations.
- Rappelons que la biodiversité française connaît actuellement un déclin dont il est possible de prendre conscience de l'ampleur grâce à des [données chiffrées](#), et qu'il est capital de l'enrayer pour l'avenir de tous.
- En France, différentes structures telles que l'[OFB et FNE](#) ou encore la [LPO](#), ont produit des rapports facilement accessibles sur internet, fournissant un état des lieux des connaissances concernant les impacts potentiels alarmants des parcs photovoltaïques sur les milieux et les espèces.

Rappelons quelques-uns de ces impacts :

- appauvrissement des catégories d'espèces entraînant une réduction de la biomasse végétale et de la diversité des espèces animales,
- phénomène d'évitement des secteurs en panneaux photovoltaïques constituant une perte d'habitats, notamment pour les grands mammifères et les chiroptères,

- au contraire, chez les insectes et certains oiseaux, un phénomène d'attraction généré par la surface des panneaux crée un piège sensoriel ayant pour conséquence fréquente la mort par collision,

- modification des composantes physiques, biogéochimiques et biologiques des sols qui peuvent mettre plusieurs années à se reconstituer après l'enlèvement des panneaux, et qui pose un véritable problème de réutilisation des sols, notamment agricoles, et la régénération de leur qualité agronomique.

La science et le bon sens mis de côté :

- Alors que tous les documents officiels (lois, décrets, SRADDET, SCOT, recommandations des DREAL, DDT, etc.) recommandent de privilégier les zones déjà anthropisées (friches, parkings, toitures résidentielles, commerciales et industrielles, délaissés le long d'autoroutes et chemins de fer), nous sommes nombreux à constater que ce sont principalement les zones naturelles et agricoles qui sont bel et bien utilisées en premier pour accueillir les parcs photovoltaïques.
- Dans la même lignée, les avis défavorables émis par la DREAL, la MRAe et le CNPN sont ignorés.

Comme le dit si bien Pierrot Pantel, ingénieur écologue de l'Association Nationale pour la Biodiversité (ANB) :

"Raser une forêt coûte moins cher que d'installer ces installations industrielles sur des zones déjà altérées parce que parfois, il faut dépolluer le sol. L'enjeu financier n'est jamais véritablement avoué. Cette transition écologique n'est en fait qu'une transition financière, les industriels de la finance, les fonds de pension, les fonds d'investissement, viennent ravager le monde naturel. Ils sortent de leurs zones d'action pour investir le champ naturel et en tirer profit."

- Pourtant, dans son [autosaisine](#), le CNPN reprend les études de l'ADEME et du CNRS, mais également de nouvelles études qui précisent le potentiel important des toitures et des ombrières : plus de 100 GW sur les espaces artificiels (toitures, hangars agricoles existants, parkings, routes, etc.), 15 à 20 GW supplémentaires sur les parkings et un potentiel tout aussi important sur les toitures résidentielles, car moins d'une maison individuelle sur vingt est actuellement équipée.

Pour ces raisons énoncées et pour toutes les autres raisons opposées à ce projet qui ont été et seront abordées dans les contributions d'autres citoyens, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire-enquêteur, d'émettre un avis défavorable à la modification du PLU qui vise à autoriser ce projet.

Sincères salutations,

Collectif JÉCi - Agglo d'Alès